

En 2015, dans un contexte socio-économique dégradé, les ménages modestes n'ont pas tous accès à une complémentaire santé et de ce fait renoncent à se faire soigner.

## **Ce constat peut résulter :**

- D'un non-recours aux droits (manque d'information, difficultés administratives),
- De difficultés financières pour souscrire à une mutuelle,
- De la lourdeur administrative représentée par la constitution des dossiers et l'obligation de les renouveler chaque année,
- La difficulté du choix d'une mutuelle en fonction des garanties souhaitées,

**Ces constats sont autant de freins à la souscription, en conséquence de quoi les personnes fragiles ne font pas valoir leurs droits.**

Le dispositif « Metz Mutuelle Santé » proposé par le CCAS de Metz s'articule autour des principes généraux suivants :

### 3 finalités :

- Promouvoir l'accès aux droits
- Favoriser l'accès aux soins effectifs
- Lutter contre les inégalités de santé

### 2 objectifs:

- Proposer un dispositif d'information des droits relatifs à la santé
- Proposer un dispositif d'aide au choix et à l'obtention d'une complémentaire santé

**Pour mener à bien ses missions, le CCAS inscrit son action au cœur d'un réseau de partenaires institutionnels et associatifs, dont l'association 2AH.**



## Qui est 2AH ?

La structure associative sans but lucratif 2AH mandate une société de courtage d'assurance SOGEAS, pour exercer l'activité d'intermédiation d'assurance, laquelle est agréée "Entreprise Solidaire".

Elle était, en 2015, le seul intermédiaire d'assurance en France à avoir obtenu cet agrément.

## L'association 2AH a pour objet :

- De souscrire et promouvoir, à titre gratuit, tout type d'assurances de personnes (à l'exclusion de l'assurance vie) et de biens,
- De sélectionner des opérateurs assureurs ou banques dont les produits tiennent compte des populations spécifiques,
- De s'assurer de l'existence d'une communauté d'intérêt entre les acteurs,
- De souscrire pour le compte des assurés un ou plusieurs contrats dits "groupes ouverts" favorisant la mise en place de prestations et de prix négociés,
- D'analyser les résultats des contrats dans le temps et de négocier leurs évolutions pour le compte des différentes populations,
- De faire gérer les contrats par délégation de gestion de l'assureur.

Dans le cadre d'une convention avec le CCAS, l'association 2AH s'engage à :

- La recherche de la couverture santé la mieux adaptée à la situation de chaque personne,
- L'accueil téléphonique des bénéficiaires sur un numéro unique, personnalisé "**Metz Mutuelle Santé**" et non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 18h.
- La formation des équipes du CCAS et des partenaires institutionnels et associatifs sur les modalités d'utilisation du dispositif
- Un reporting trimestriel de toutes les sollicitations et actions menées au profit des habitants de la commune
- L'analyse comparative des propositions d'assureurs non-partenaires de 2AH

**L'association 2AH ne se substitue pas à l'action des travailleurs sociaux avec lesquels elle reste en lien, mais elle intervient sur la partie assurance pour apporter son expertise et des solutions de couvertures.**

## Modalités pratiques

### Pour qui ?

Toutes les personnes bénéficiaires des interventions du CCAS de la ville de Metz et de ses partenaires dans le cadre de son activité d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé ainsi que toutes personnes domiciliées sur la commune de Metz souhaitant :

- trouver des informations sur les droits de santé
- trouver une complémentaire santé adaptée à leurs besoins

### Pourquoi ?

- Un dispositif au service de tous les messins, sans limite d'âge, et sans questionnaire de santé.
- Une prise en charge est immédiate quel que soit votre état de santé.
- La possibilité d'une couverture gratuite pour les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire Santé solidaire (C2S) en remplacement de la CMU-C.

## Comment ?

- La personne seule ou avec un travailleur social, contacte le numéro unique **03 72 43 00 36** dédié au dispositif « Metz Mutuelle Santé ». Un interlocuteur de l'association 2AH répond directement.
- L'interlocuteur prend connaissance de la situation de la personne et effectue un recueil de données et de besoins.
- L'interlocuteur effectue immédiatement la recherche auprès des différentes mutuelles partenaires.
- La personne et/ou le travailleur social reçoit par courrier et/ou mail les différentes solutions proposées. L'interlocuteur s'engage à aider à la compréhension des différents contrats par l'utilisateur pour favoriser son libre choix.



# METZ MUTUELLE SANTE



## Bilan 2015-2020

Depuis juin 2015, l'association a été saisie 376 fois au total pour des demandes de renseignements sur une mutuelle santé. Dans 58% des cas les sollicitations ont débouché sur une adhésion soit 219 adhésions.

**Dans 68% des cas (256), le CCAS est à l'origine des sollicitations.**

A noter que dans 20% des cas, la personne n'a pas précisé qui lui a permis de connaître le dispositif.

On peut donc en conclure que le dispositif Metz Mutuelle Santé est faiblement mobilisé en dehors du relai opéré par les agents du CCAS vers l'association 2AH.

Répartition des personnes ayant souscrits une assurance santé via Metz Mutuelle Santé par âge et en fonction du niveau de garanti au 31/07/2019

Couvertures	Entrée de gamme	Intermédiaire	Haut de gamme	ACS	Total général
Tranches d'âge					
- de 20 ans				1	1
20-29 ans	4	1	2	9	16
30-39 ans	5	2	3	14	24
40-49 ans	6	5		15	26
50-59 ans	4	10	2	18	34
60-69 ans	10	10	3	17	40
70-79 ans	3	3	1	11	18
80-89 ans	5	4	1	3	13
90 ans et +		1		2	3
Total général	37	36	12	90	175

71% des personnes qui ont souscrit à une mutuelle santé après avoir eu recours au service de Metz Mutuelle Santé sont âgées de plus de 60 ans.



## Perspectives/ freins/ limites

### ▪ Le régime local de santé

Le Régime Local d'Assurance Maladie verse à ses bénéficiaires un complément de remboursement, en plus de ce que le régime de base de la Sécurité sociale prend en charge. Il assure ainsi à ses bénéficiaires une meilleure prise en charge des dépenses de santé. (90%)

Les cotisations à une complémentaire santé des personnes affiliées au Régime Local sont en principe plus basses du fait du niveau de remboursement de base prévu.

- **Les complémentaires santé d'entreprise** (loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi généralise la complémentaire santé dans toutes les entreprises)

Le dispositif consiste en un panier de soins minimum. La cotisation pour ce panier de soins est financée au moins pour moitié par l'employeur.



# METZ MUTUELLE SANTE



- **La réforme 100% santé**

Depuis le 1er janvier 2021, 100% Santé propose à tous les Français, bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire santé solidaire, des soins et un large choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire, qui sont pris en charge à 100%.

L'objectif : améliorer l'accès à des soins de qualité et renforcer la prévention.



# METZ MUTUELLE SANTE



## Merci de votre attention